

## **MAIRIE D'AURADÉ**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 24 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 avril 2014 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, CASTAING Philippe, CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

#### **Absents Excusés :**

Monsieur Hugues LAMAGAT (qui a donné procuration à M.Francis LARROQUE)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame LOUBENS Pierre est désigné secrétaire de séance.

#### **Ordre du Jour :**

- Présentation et vote du budget communal et du budget CCAS
- Délibération pour les indemnités des élus
- Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Délibération attribuant l'indemnité de conseil au Receveur Municipal
- Annulation de la délibération désignant les délégués au SICTOM EST
- Mise en place de diverses commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les délégués aux syndicats dont la commune est rattachée :

- **Syndicat Scolaire** : Monsieur Jean-Claude SERVAT, Mesdames Anne-Marie CASTAING et Laurence LAVAUD, Messieurs Hugues LAMAGAT et Alexandre POLIANI.
- **Secteur Intercommunal d'Energies de Gimont** : Mesdames Jacqueline BAYLAC et Sylvie COASSIN
- **La SAVE (Aménagement du Territoire)** : Titulaires : Messieurs Pierre LOUBENS et David POMIES ; Suppléants : Messieurs Pascal COSTANZO et Gérard CLOS
- **SICTOM EST** : Madame Jacqueline BAYLAC et Monsieur Lilian CASONATO
- **Syndicat des eaux de la Barousse** : Madame Hélène REY et Monsieur Philippe CASTAING.
- **CCAS** : Mesdames Jacqueline BAYLAC, Anne-Marie CASTAING, Sylvie COASSIN, Laurence LAVAUD, Hélène REY.

Il informe l'assemblée que pour le syndicat scolaire, 5 délégués ont été désignés mais que selon les statuts, le Maire doit être délégué au syndicat. Du coup, il propose de modifier la liste des délégués ainsi : Francis LARROQUE, Jean-Claude SERVAT, Laurence LAVAUD, Hugues LAMAGAT, Alexandre POLIANI.

### **1- Présentation et vote du budget communal et CCAS**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2014 équilibré :

- Fonctionnement : 553 550 euros
- Investissement : 521 475 euros

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget 2014.

Monsieur le Maire présente le budget primitif du CCAS équilibré. Le budget est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2- Indemnités des élus**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour la mise en place des indemnités des élus.

Concernant les quatre adjoints, le Maire propose un taux à 5.5% de l'indice brut 1015.

Pour le Maire, le Conseil Municipal propose un taux à 30% de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux proposés. Il est décidé que les indemnités seront versées trimestriellement.

### **3- Délégations consenties au Maire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122.22) permettant au Conseil de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier au Maire certaines délégations.

### **4- Indemnité de Conseil au Receveur Municipal**

Sur proposition du Maire, considérant que le Receveur Municipal est sollicité pour ses conseils et que Mademoiselle ALABRO Sylvie a donné son accord pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, le Conseil Municipal décide d'allouer à

Mademoiselle ALABRO Sylvie l'indemnité de Conseil à taux plein ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

#### 5- Annulation délibération désignant les délégués au SICTOM EST

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence Ordures Ménagères ayant été transféré à la CCGT, la délibération prise concernant la désignation des délégués au SICTOM EST doit être annulé.

La CCGT délibèrera en reprenant les mêmes délégués soit Mme Jacqueline BAYLAC et Monsieur Lilian CASONATO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, annule la délibération en date du 28 mars 2014.

#### 6- Mise en place de Commissions

Monsieur le Maire propose de mettre en place plusieurs commissions :

- **Commission Agricole** : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, David POMIES, Gérard CLOS, Hélène REY, Sylvie COASSIN
- **Commission Développement durable** : Francis LARROQUE, David POMIES, Pierre LOUBENS, Alexandre POLIANI, Pascal COSTANZO
- **Commission urbanisme, accessibilité et village retraite** : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Jacqueline BAYLAC, David POMIES, Laurence LAVAUD, Alexandre POLIANI, Pascal COSTANZO, Amédé MORETTO
- **Commission Appel d'offres** : Francis LARROQUE, Hélène REY, Jacqueline BAYLAC, David POMIES, Laurence LAVAUD, Pascal COSTANZO, Pierre LOUBENS, Gérard CLOS
- **Commission école** : Jean-claude SERVAT, Anne-Marie CASTAING, Laurence LAVAUD, Hugues LAMAGAT, Alexandre POLIANI, Saïd KAROUACH
- **Commission voirie et bâtiments** : Lilian CASONATO, Philippe CASTAING, Alexandre POLIANI, Gérard CLOS, Francis LARROQUE

Il informe l'Assemblée que toute personne de la commune peut venir s'inscrire en Mairie pour faire partie d'une ou plusieurs commissions mise en place.

#### 7- Questions diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été élu vice-président de la CCGT avec pour présidence la commission Finance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande du Club de Basket Masculin, d'une participation de 50€ par enfant habitant à Auradé. Il propose de se renseigner auprès de cette association pour avoir plus d'informations sur cette demande de subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une indemnité symbolique de 500€ à Monsieur Gérard CLOS pour le préjudice subi par la mise en place de l'écoulement pluvial du village. Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette somme pour les dégâts causés sur les parcelles de M.CLOS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les Foyer des Associations est chargé de la location éventuelle de la chambre froide. C'est eux qui décideront de mettre en place ou non une convention de location pour des personnes privées et associations de la commune ou extérieure.

Monsieur Jean-Claude SERVAT, demande le détail de la location de la salle des fêtes.

Pour rappel, Madame Martine VINUESA est chargée de la gestion de la salle. Elle remet les clés et fait l'état des lieux avec les locataires.

La salle des fêtes est louée aux Auradéens, 100€ pour des fêtes du vendredi (sauf cas majeurs) au dimanche et 200€ pour les mariages du jeudi au dimanche.

Monsieur Lilian CASONATO signale que le devant du récup-verre pourrait être cimenté comme le demande l'employé de la commune.

Il informe que le site internet de la Mairie est en cours de réalisation.

Il est demandé que la bande de terre dans la cour de l'école soit goudronnée. En effet, c'est un endroit où les enfants vont dès qu'il a plu ce qui entraîne des salissures dans les classes. Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire informe que des portes de rives vont être installées sur la route gersoise de la glaisière.

**La séance est levée à 23h30**